

 <p>22 FO <i>Côtes d'Armor</i> <i>la force syndicale</i> DGFIP</p>	<p>Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques Section des Côtes d'Armor *****</p> <p>Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35 Courriel : fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/ Site syndicat national : http://www.fo-dgfip.fr/</p>
---	--

LIMINAIRE DU COMITE TECHNIQUE LOCAL **DU 1^{er} JUILLET 2014**

Monsieur le Président,

Au nom du pacte de responsabilité qui est en fait un pacte d'austérité, l'Etat devra réaliser une économie de 50 milliards d'euros. A ce pacte que dénonce vivement Force Ouvrière, s'ajoute l'annonce le 2 juin dernier d'une réforme territoriale avec pour justification, encore une fois, la baisse des dépenses publiques. Mais ne nous voilons pas la face. Cette réforme ne fera qu'éloigner le citoyen du service public de proximité et les agents de la Fonction Publique savent, d'ores et déjà, qu'ils en seront les victimes.

A l'ordre du jour de ce comité technique, figure notamment un diagnostic territorial-démarche stratégique.

Pour Force Ouvrière, cette contre-réforme territoriale répond aux injonctions européennes. En effet la Commission a clairement indiqué que la France devait prendre des mesures préliminaires au processus de décentralisation en cours d'ici à décembre 2014 « en vue d'éliminer les doublons administratifs, de faciliter les fusions entre collectivités locales, de préciser les responsabilités à chaque niveau de ces dernières. »

Il s'agit, comme Force Ouvrière le dénonce depuis octobre 2012, d'une organisation de la République en fédération de régions très autonomes s'intégrant dans le modèle d'une « Europe de grandes régions » défendu par la Commission Européenne. Il en résultera pour les personnels de ces collectivités des mobilités forcées, fonctionnelles ou géographiques. Ainsi la destruction programmée des conseils départementaux entraînera, de facto, une menace de perte d'emploi pour 290 000 fonctionnaires et agents publics.

Comme l'indique Force Ouvrière, ces contre-réformes mettent en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

Ceux qui pensent que la DGFIP ne sera pas touchée se trompent pour le moins ou cachent la vérité aux agents. La conjugaison du pacte de responsabilité, de la réforme territoriale, de la MAP avec sa déclinaison à la DGFIP, la démarche stratégique, a entre autres, pour objectif de détruire le réseau de proximité et

accélérer le nombre de suppressions d'emplois dans notre administration. Pour preuve, après le rapport PECHEUR, l'IFRAP (Institut Français pour la recherche sur les administrations publiques) vient de publier une étude sur l'avenir de la DGFIP face à la réforme territoriale. En voici certaines de ses conclusions :

En 2001 le nombre de trésoreries était supérieur à 4000. Aujourd'hui, il en reste 2661. Selon l'IFRAP, la réforme territoriale pourrait permettre de passer de 1710 à 400 le nombre de trésoreries mixtes, en leur retirant le recouvrement de l'impôt. Le nombre de trésoreries spécialisées serait divisé par 2. Elles passeraient ainsi de 951 à 476. Quant aux trésoreries hospitalières, elles seraient calquées sur les ARS dans un cadre interrégional.

Outre la concentration des SIP et SIE dont le nombre serait divisé par 5 pour les réduire à 100 SIP et 100 SIE, l'IFRAP propose de supprimer définitivement la séparation ordonnateur/comptable en matière de comptabilité locale. Pour l'IFRAP, les collectivités locales devraient assumer l'ensemble de leur comptabilité, la responsabilité financière serait transférée pour partie aux élus. Il s'ensuivrait la fin programmée des trésoreries « collectivités locales ».

Face à tout cela, nous comprenons la démarche stratégique de communication du futur ex Directeur Général lorsqu'il rend hommage à l'ensemble des agents pour leur conscience professionnelle et leurs facultés d'adaptation..... Facultés d'adaptation, en effet il en faut pour supporter au quotidien dans les services les diverses réformes engendrées par la rigueur budgétaire.

FO-DGFIP revendique :

- **Le retrait du pacte de responsabilité et sa cohorte de contre-réformes.**
- **L'arrêt immédiat de la démarche stratégique, prétexte aux futures suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales.**
- **Le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et le maintien des statuts particuliers.**
- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP.**
- **L'augmentation immédiate des traitements, salaires et pensions de 8 % du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points d'indice.**